



PREFET DE LA REUNION

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

PROJET DE PLAN DE PREVENTION DES RISQUES (PPR) NATURELS PREVISIBLES RELATIF AUX PHENOMENES D'INONDATION ET DE MOUVEMENTS DE TERRAIN COMMUNE DU TAMPON

Le public est informé, qu'en application du code de l'environnement, une enquête publique sera ouverte pendant soixante-trois (63) jours consécutifs, **du 21 décembre 2016 au 21 février 2017 inclus**, sur le territoire de la commune du Tampon, conformément à l'arrêté préfectoral n° 2373/SG/DRCTCV/BCLU du 28 novembre 2016.

Aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations sur les registres d'enquête ouverts à cet effet à la **Mairie du Tampon Hôtel de Ville ainsi que dans les mairies annexes de Bérive, de Pont d'Yves, de la Plaine des Cafres et de Trois Mares**. Les observations pourront également être adressées, par écrit, au commissaire enquêteur au siège de l'enquête fixé à la Mairie du Tampon – Hôtel de Ville – 256, rue Hubert Delisle – BP 449 – 97 839 LE TAMPON CEDEX.

Le projet de Plan de Prévention des Risques Naturels est disponible pendant la durée de l'enquête sur le site internet de la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DEAL) de la Réunion à l'adresse suivante www.reunion.developpement-durable.gouv.fr. Un formulaire est mis à disposition du public pendant la durée de l'enquête sur le site internet de la DEAL Réunion.

Monsieur Noël PASSEGUE, nommé commissaire enquêteur titulaire, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations selon les permanences et le planning suivant :

Mairie du Tampon – Hôtel de ville	
Mercredi 21 décembre 2016 8h00 – 11h00	Mardi 17 janvier 2017 13h00 – 16h00
Mercredi 4 janvier 2017 13h00 – 16h00	Jeudi 26 janvier 2017 13h00 – 16h00
Jeudi 5 janvier 2017 8h00 – 11h00	Samedi 28 janvier 2017 8h00 – 11h00
Lundi 9 janvier 2017 8h00 – 11h00	Mardi 14 février 2017 13h00 – 16h00
Jeudi 12 janvier 2017 8h00 – 11h00	Mardi 21 février 2017 9h00 – 12h00
Samedi 14 janvier 2017 8h00 – 11h00	Mardi 21 février 2017 13h00 – 16h00

Mairie annexe de Bérive	Mairie annexe de Pont d'Yves
Jeudi 22 décembre 2016 13h00 – 16h00	Vendredi 23 décembre 2016 8h00 – 11h00
Jeudi 5 janvier 2017 13h00 – 16h00	Vendredi 13 janvier 2017 13h00 – 16h00
Lundi 16 janvier 2017 8h00 – 11h00	Mercredi 18 janvier 2017 8h00 – 11h00
Mardi 31 janvier 2017 8h00 – 11h00	Jeudi 2 février 2017 13h00 – 16h00

Mairie annexe de la Plaine des Cafres	Mairie annexe de Trois Mares
Mercredi 4 janvier 2017 8h00 – 11h00	Vendredi 6 janvier 2017 8h00 – 11h00
Mardi 10 janvier 2017 8h00 – 11h00	Lundi 9 janvier 2017 13h00 – 16h00
Vendredi 13 janvier 2017 8h00 – 11h00	Jeudi 12 janvier 13h00 – 16h00
Mardi 24 janvier 2017 13h00 – 16h00	Mardi 7 février 2017 8h00 – 11h00
Jeudi 9 février 2017 13h00 – 16h00	
Jeudi 16 février 2017 13h00 – 16h00	

En cas d'empêchement, les permanences seront tenues dans les mêmes conditions par Monsieur Claude-Henri MAILLOT qui a été désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Il pourra être pris connaissance d'une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur à la Mairie du Tampon, pendant le délai d'un an à compter de la remise du rapport d'enquête et des conclusions motivées.

Par ailleurs, les personnes intéressées pourront obtenir communication du rapport et des conclusions en s'adressant au Préfet (DRCTCV/ Bureau du Contrôle de Légalité et de l'Urbanisme).

Trois réunions d'informations et d'échanges avec le public, organisées par l'État, maître d'ouvrage du plan, se tiendront, en présence de la DEAL Réunion et de son partenaire technique le BRGM, sur la commune du Tampon :

Lundi 28 novembre 2016 à 17h00 – Mairie du Tampon – Hôtel de Ville
Mercredi 30 novembre 2016 à 17h00 – Salle des fêtes du Bras de Pontho
Vendredi 2 décembre 2016 à 17h00 – Mairie annexe de la Plaine des Cafres